

DOSSIER DE CANDIDATURE DU

# Marché de Noël

DÉCEMBRE 2025



SAINT-  
CHAMOND

ARTISANAT, IDÉES CADEAUX, RESTAURATION ...

# Avis de mise en concurrence

POUR L'OCCUPATION DU DOMAINÉ PUBLIC À L'OCCASION DU MARCHÉ DE NOËL  
2025, OUVERT AUX COMMERCANTS, ARTISANS, AUTO-ENTREPRENEURS ET  
ASSOCIATIONS

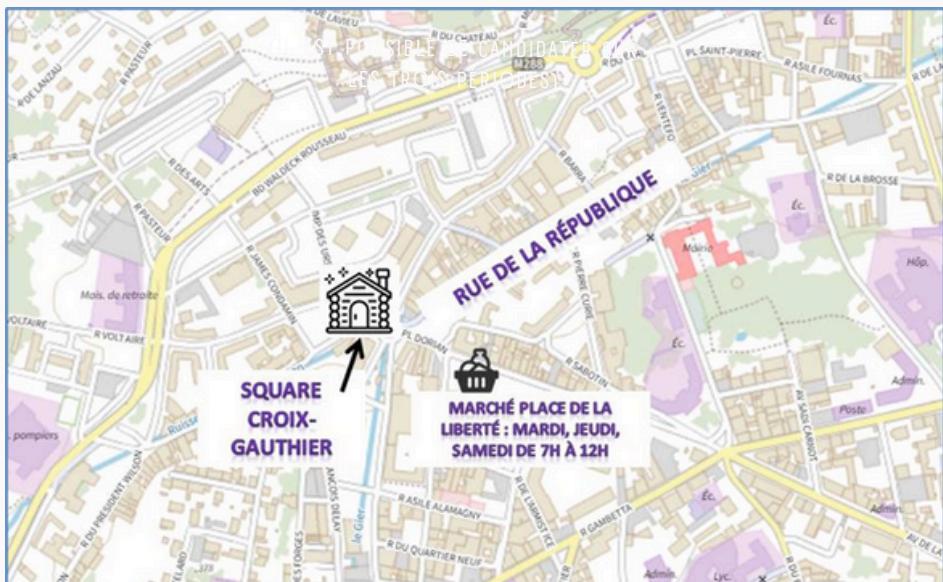
DANS LE CADRE DES ANIMATIONS DE FIN D'ANNÉE, POUR LA SEPTIÈME  
ANNÉE CONSÉCUTIVE, LA VILLE DE SAINT-CHAMOND ORGANISE UN  
MARCHÉ DE NOËL.

CELUI-CI SE TIENDRA SUR LE SQUARE CROIX-GAUTHIER, SUR TROIS  
PÉRIODES :

	<i>Remise des clés</i>	<i>Ouverture au public</i>	<i>Prix pour la période</i>
• Période 1 (Lundi 8 décembre : Fête des lumières avec déambulations et spectacle final)	<i>Lundi 8 décembre</i>	<i>Lundi 8 décembre : 16h - 21h</i>	<i>25€</i>
• Période 2 (samedi 13 et dimanche 14 décembre)	<i>Vendredi 12 décembre</i>	<i>Samedi 13 décembre : 10h - 20h</i> <i>Dimanche 14 décembre : 10h - 18h</i>	<i>80€</i>
• Période 3 (du vendredi 19 au mercredi 24 décembre)	<i>Vendredi 19 décembre</i>	<i>Vendredi 19 décembre : 16h - 21h</i> <i>Samedi 20 décembre : 10h - 20h</i> <i>Dimanche 21 décembre : 10h - 18h</i> <i>Lundi 22 décembre : 10h - 18h</i> <i>Mardi 23 décembre : 10h - 18h</i> <i>Mercredi 24 décembre : 10h - 16h</i>	<i>210€</i>



## EMPLACEMENT :



PLUSIEURS PARKINGS À PROXIMITÉ

UN PROGRAMME D'ANIMATIONS RICHE ET VARIÉ SERA PROPOSÉ CHAQUE JOUR :

EN 2024, NOUS AVONS AINSI ACCUEILLI SUR NOTRE MARCHÉ : UN MAGICIEN, UN CARICATURISTE, DES ATELIERS SABLÉS ET SCULPTURES DE BALLONS, DES CHANTS DE NOËL VINTAGE...

LE MARCHÉ SERA SONORISÉ AVEC DES MUSIQUES DE NOËL TOUS LES JOURS.



NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX SUR CETTE NOUVELLE ÉDITION !



LA VILLE MET À DISPOSITION DE CHAQUE EXPOSANT UN CHALET EN BOIS AVEC :

- OUVERTURE BASCULANTE VERS LE HAUT DE LA FAÇADE AVANT, PORTE AVEC CADENAS SUR LE CÔTÉ, COMPTOIR INTÉRIEUR
- UNE TABLE EN BOIS INTÉRIEURE
- UN COFFRET ÉLECTRIQUE AVEC PRISES
- L'ÉCLAIRAGE
- UN CHAUFFAGE D'APPOINT

#### CONDITIONS TARIFAIRES :

LA LOCATION D'UN CHALET EST AU PRIX DE 25 € À 210 € (EN FONCTION DE LA PÉRIODE RETENUE) CONSOMMATION ÉLECTRIQUE INCLUSE. EN CAS DE NON-RESPECT DES HORAIRES D'OUVERTURE, UN SYSTÈME DE PÉNALITÉS SERA MIS EN APPLICATION SELON LE BARÈME SUIVANT : 100€ TTC PAR JOUR NON OUVERT OU PAR JOURNÉE AU COURS DE LAQUELLE LES HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE N'AURONT PAS ÉTÉ RESPECTÉS.

-----

PAR APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-1-1 DU CODE GÉNÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ DES PERSONNES PUBLIQUES (CG3P), LA VILLE DOIT ORGANISER UNE PROCÉDURE DE SÉLECTION PRÉALABLE PERMETTANT AUX CANDIDATS POTENTIELS À L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SE MANIFESTER.

LA VILLE SOUHAITE AINSI RECUEILLIR LES CANDIDATURES POUR L'OCCUPATION DES CHALETS AUX CONDITIONS SUIVANTES :

- LES POSTULANTS DEVONT S'ENGAGER À ÊTRE PRÉSENTS SUR L'INTÉGRALITÉ DE LA OU LES PÉRIODES CHOISIES :



	<i>Ouverture au public</i>
• Période 1 (Lundi 8 décembre : Fête des lumières avec déambulations et spectacle final)	<i>Lundi 8 décembre : 16h - 21h</i>
• Période 2 (samedi 13 et dimanche 14 décembre)	<i>Samedi 13 décembre : 10h - 20h</i> <i>Dimanche 14 décembre : 10h - 18h</i>
• Période 3 (du vendredi 19 au mercredi 24 décembre)	<i>Vendredi 19 décembre : 16h - 21h</i> <i>Samedi 20 décembre : 10h - 20h</i> <i>Dimanche 21 décembre : 10h - 18h</i> <i>Lundi 22 décembre : 10h - 18h</i> <i>Mardi 23 décembre : 10h - 18h</i> <i>Mercredi 24 décembre : 10h - 16h</i>

UNE SOCIÉTÉ DE GARDIENNAGE ASSURERA LA SURVEILLANCE DES CHALET EN DEHORS DES HORAIRES D'OUVERTURE DU MARCHÉ DE NOËL SUR CHAQUE PÉRIODE.

ATTENTION : AUCUN GARDIENNAGE N'AURA LIEU ENTRE LES PÉRIODES, À SAVOIR : ENTRE LE LUNDI 8 ET LE SAMEDI 13 DÉCEMBRE, ENTRE LE DIMANCHE 14 ET LE VENDREDI 19 DECEMBRE.

LES EXPOSANTS PRÉSENTS SUR PLUSIEURS PÉRIODES SONT INVITÉS À RETIRER LA MARCHANDISE DE LEUR CHALET ENTRE CHAQUE PÉRIODE ET À LA RÉINSTALLER À LEUR RETOUR.

- LES CANDIDATS RETENUS DEVONT DÉCORER L'INTÉRIEUR DU CHALET ATTRIBUÉ, EN RESPECTANT LE THÈME DE NOËL.
- LES EXPOSANTS DE CHALET PROPOSANT DES DENRÉES ALIMENTAIRES TRANSFORMÉES OU FAISANT L'OBJET D'UNE CUISSON SUR PLACE, DEVONT RECOUVRIR L'INTÉRIEUR D'UNE PROTECTION NON INFLAMMABLE, RÉPONDANT AUX NORMES D'HYGIÈNE EN VIGUEUR.
- LES CANDIDATS RETENUS DEVONT RESPECTER LES CONDITIONS FIXÉES DANS LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC QUI LEUR SERA CONSENTE.

## CANDIDATURE :

PEUVENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE LES COMMERCANTS, ARTISANS, AUTO-ENTREPRENEURS ET ASSOCIATIONS.

LES CANDIDATS SOUHAITANT BÉNÉFICIER DE LA MISE À DISPOSITION D'UN CHALET DEVONT REMPLIR LE DOSSIER DE CANDIDATURE CI-DESSOUS, LE RETOURNER DÛMENT COMPLÉTÉ ET ACCOMPAGNÉ DES PIÈCES INDICQUÉES.

DOSSIER À RENVOYER AU PLUS TARD LE 31 AOÛT 2025 ET DE PRÉFÉRENCE PAR MAIL À :

DIRECTION DE L'ANIMATION ET DE LA CULTURE – SERVICE ÉVÈNEMENTIEL  
1 PLACE DE L'HÔTEL DIEU  
42400 SAINT-CHAMOND  
TÉL. : 04 77 31 04 41

EMAIL : [BELKHODJA.YASMINE@SAINT-CHAMOND.FR](mailto:BELKHODJA.YASMINE@SAINT-CHAMOND.FR) ET [ZUCKMEYER.LAURE@SAINT-CHAMOND.FR](mailto>ZUCKMEYER.LAURE@SAINT-CHAMOND.FR)

## CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

LES CANDIDATURES SERONT APPRÉCIÉES SUR LES CRITÈRES SUIVANTS :

- DIVERSITÉ DES PRODUITS PROPOSÉS PAR L'ENSEMBLE DES EXPOSANTS (LA VILLE SE LAISSE LE DROIT DE REFUSER DES CANDIDATURES TROP SIMILAIRES TROP NOMBREUSES).
- COHÉRENCE AVEC LE THÈME DE NOËL (VENTE DE PRODUITS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ACHETÉS À CETTE PÉRIODE : JOUETS, PRODUITS ALIMENTAIRES, ARTISANAT ...).
- SOIN APPORTÉ À LA PRÉSENTATION QUI DOIT ÊTRE FESTIVE, QUALITATIVE ET EN COHÉRENCE AVEC LE THÈME DE NOËL (MISE EN SCÈNE, DÉCORATION INTÉRIEURE DU CHALET, ETC.).

A L'ISSUE DE LA SÉLECTION, S'IL RESTE DES EMPLACEMENTS VACANTS, CEUX-CI POURRONT ÊTRE ATTRIBUÉS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS.

DES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES PEUVENT ÊTRE OBTENUS AUPRÈS DE LAURE ZUCKMEYER ET YASMINE BELKHODJA, DIRECTION DE L'ANIMATION ET DE LA CULTURE, AUX ADRESSES MAIL SUIVANTES : [ZUCKMEYER.LAURE@SAINT-CHAMOND.FR](mailto:ZUCKMEYER.LAURE@SAINT-CHAMOND.FR) ET [BELKHODJA.YASMINE@SAINT-CHAMOND.FR](mailto:BELKHODJA.YASMINE@SAINT-CHAMOND.FR) OU AU 04 77 31 04 41.



**SAINt·  
CHAMOND**

Vous candidatez pour la période (il est possible de candidater pour plusieurs périodes) :

- 1 : le lundi 8 décembre (Fête des lumières)
  - 2 : du samedi 13 au dimanche 14 décembre
  - 3 : du vendredi 19 au mercredi 24 décembre

## Renseignements administratifs

**Dénomination de la structure/ de la société/ de association :**.....

**Forme juridique :** .....

**Nom, prénom, date et lieu de naissance du responsable légal:**

**Adresse:**.....

**Téléphone :** ..... **Mail :** .....

**Site web :** .....

## Présentation détaillée de votre proposition

**Merci de décrire vos propositions d'activité, de vente et les prix envisagés :**

## **Logistique**

**Liste de vos appareils qui seront installés dans le chalet et nécessitant un raccordement électrique + indication de leur puissance électrique :**

---

---

---

---

---

---

---

---

**Autres remarques :**

---

---

---

---

---

---

## **Documents à fournir**

**La présente déclaration de candidature doit être retournée dûment complétée et accompagnée des documents suivants :**

- des photographies et/ou échantillons de produits mis en scène
- une attestation de police d'assurance responsabilité civile en cours de validité les jours du marché de Noël (R.C. pour dommages causés à autrui à l'occasion de foires et également pour les dommages matériels directs subis par les biens -chalets- produits..., consécutifs à incendie, tempête, dégâts des eaux)

**Et aussi :**

**Pour les commerçants, artisans et auto-entrepreneurs et selon leur statut juridique :**

- copie de la carte de commerçant non sédentaire + copie de leur inscription au registre du commerce, à la chambre de métiers ou à la mutualité sociale agricole

**Et**

**Pour les associations :**

- copie à jour de leurs statuts et de la composition de leur Bureau